

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 32/2013

Bâtiment de « La Villageoise »

Remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par son Président Daniel Dupasquier, Ornella Morier, Henri Pisani, Patrick Oppliger et Philippe Muggli s'est réunie le 10 octobre 2013 en présence du Syndic Monsieur Edgar Schiesser, accompagné des Conseillers municipaux Messieurs Denis Favre et Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 28 octobre 2013 afin de statuer et rédiger son rapport.

La Commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

1. Préambule

Le bâtiment de « La Villageoise » accueille depuis plus de 30 ans diverses manifestations dont les réunions du Conseil communal. Certaines chaises commencent à montrer des signes de fatigue et des remarques ont été faites par certains Conseillères et Conseillers au sujet de leur manque de fonctionnalité.

En 2011, le Président du Conseil communal a sollicité la Municipalité afin d'étudier le remplacement des chaises et l'installation de tables. Cette dépense avait été prévue dans un premier temps au budget 2012 mais avait été finalement retirée pour des raisons d'économies.

Suite à une demande du nouveau Président du Conseil en 2013, la Municipalité propose cet investissement avec ce préavis.

2. Analyse

Nous avons questionné les représentants de la Municipalité sur l'appel d'offre qui a été effectué. Il apparaît que sur les trois offres reçues, seule une correspond aux critères techniques requis. Il est difficile dans ces conditions de se faire une opinion objective sur sa compétitivité. Ce montant de CHF 64'098,- représente toutefois un montant significatif qui mériterait d'être mis en concurrence.

3. Position de la Commission des finances

Comme nous l'avons relevé à plusieurs reprises, la situation financière de notre Commune nous contraint à privilégier les dépenses prioritaires. Compte tenu de l'importance du montant demandé, nous estimons que le remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal n'en fait pas partie pour le moment.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède la commission des finances rejette à l'unanimité de ses membres le préavis 32/2013 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 32/2013 adopté en séance du 7 octobre 2013;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

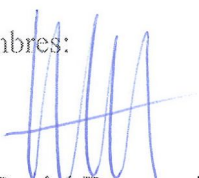
de rejeter le projet de remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal.


Romanel-sur-Lausanne, le 28 octobre 2013

Le rapporteur:


Philippe Muggli

Les autres membres:


Daniel Dupasquier


Henri Pisani


Patrick Oppliger


Ornella Morier